



Mont
Saint
Aignan

Communiqué de presse Ville de Mont-Saint-Aignan Mardi 5 novembre 2019

Suite à l'incendie de l'usine Lubrizol le 26 septembre dernier, la Ville de Mont-Saint-Aignan a sollicité le tribunal administratif le 11 octobre dernier afin de protéger ses intérêts, ceux des Mont-Saint-Aignanais et de ses agents. Le tribunal administratif de Rouen s'est prononcé le mardi 5 novembre 2019 en faveur de la requête de la Ville et a ordonné la désignation d'un expert.

Dans son ordonnance du 5 novembre 2019, le juge des référés précise que les opérations d'expertise seront confiées à un expert et se dérouleront en présence de la société Lubrizol et de la société Normandie logistique.

Cet expert a pour missions :

- de se faire communiquer l'ensemble des éléments qu'il estime utiles au bon accomplissement de sa mission;
- d'effectuer sur l'espace public mont-saint-aignanais des prélèvements de sol, de suie ou de débris issus des retombées du nuage de l'incendie du 26 septembre ou susceptible de l'être;
- de les faire analyser;
- de rendre un avis sur leur origine.

Une fois ce travail d'expertise effectué, le juge pourra se prononcer sur les éventuelles responsabilités encourues.